

3 voies  
d'accès



sur **diplôme** (selon une liste arrêtée) obtenu dans les 5 ans précédant la demande,  
à la suite d'une **formation** intégrant la vérification des connaissances, (**tests**),  
à la suite de la **réussite à un test** de connaissances.

D  
É  
M  
A  
R  
C  
H  
E  
S  
À  
S  
U  
I  
V  
R  
E

✳ Vous êtes titulaire d'un **diplôme valide de moins de 5 ans** vous pouvez avoir directement votre certificat il doit être en adéquation avec le diplôme détenu

connectez – vous directement sur  
<https://www.service-public.fr/>

La liste des diplômes et titres requis pour accéder au certificat en annexe de chaque arrêté de création de certificat

✳ **Vous ne possédez pas de diplôme valide vous devez accéder à un primo certificat**

Vous devez **effectuer une inscription auprès d'un organisme de formation habilité**  
**deux accès possibles**

**Une formation** de deux ou trois jours selon la catégorie du certificat demandé **et la réussite à un test**, correspondant à votre catégorie

**Un test** mais si vous échouez au test, vous ne pourrez pas repasser le test sans suivre un formation

✳ **Vous certificat va arriver à échéance** vous avez entre **3 et 6 mois** avant sa fin de validité pour vous inscrire à la **journée de formation renouvellement** auprès des organismes habilités .

Une fois la demande déposée et validée par la DRAAF, le certificat est déposé sur votre compte [service-public .fr](https://www.service-public.fr/)

<https://www.service-public.fr/>

☎ **04 95 30 02 30**

@ [cfppa.borgo@educagri.fr](mailto:cfppa.borgo@educagri.fr)

Site établissement : <http://www.eplbborgo.fr/>

Responsables pédagogiques « **Certiphyto** »

**Marie Dominique De Meyer** - [marie-dominique.de-meyer@educagri.fr](mailto:marie-dominique.de-meyer@educagri.fr)

**Chjara Luciani** - [chjara.luciani@educagri.fr](mailto:chjara.luciani@educagri.fr)

Chargée d'orientaton professionnelle

**Quentjn Mercier** - [quentin.mercier@educagri.fr](mailto:quentin.mercier@educagri.fr)

C  
O  
N  
T  
A  
C  
T  
S

# Certificat phyto au CFPPA de Borgo

Bulletin annuel 2018 -2019

« Afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (ou phytosanitaires), communément appelés pesticides, tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doit posséder un **certificat d'aptitude obligatoire**. Le certificat doit également être présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel »

**Attention les certificats sont délivrés à titre nominatif exclusivement**

Direction de l'information légale et administrative  
(Premier ministre)

## Professionnels concernés

En raison de la dangerosité potentielle des produits phytopharmaceutiques, la vente de ces produits est réglementée : les distributeurs (grossistes, détaillants et fournisseurs) ne peuvent vendre ou distribuer à des utilisateurs non professionnels que des produits dont l'autorisation comporte la mention « *emploi autorisé dans les jardins* ».

La vente de produits ne comportant pas la mention « *emploi autorisé dans les jardins* » est strictement réservée aux acheteurs professionnels titulaires d'un certificat Certiphyto.

De même, tout professionnel (cadre, technicien, ouvrier, employé, entrepreneur individuel...) qui utilise des produits phytopharmaceutiques doit être titulaire d'un certificat Certiphyto :

dans les secteurs de la distribution, de la prestation de services et du conseil,

pour l'utilisation directe des pesticides : agriculteurs et salariés agricoles, forestiers, agents des collectivités territoriales...

Tous les usages de produits phytopharmaceutiques sont concernés, qu'ils soient agricoles, forestiers ou non agricoles (parcs publics, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, voiries et trottoirs, zones industrielles, terrains militaires, aéroports, voies ferrées, expérimentation...).

5

**CATEGORIES**

**Conseil à l'utilisaton**

des produits  
phytopharmaceutiques

**Mise en vente et vente**

de produits phytopharmaceutiques

Utilisation des produits  
phytopharmaceutiques dans la  
catégorie

**décideur en entreprise**  
**soumise à agrément**

Utilisation des produits  
phytopharmaceutiques dans la  
catégorie

**décideur en entreprise**  
**non soumise à**

**agrément**

Utilisaton des produits  
phytopharmaceutiques dans la  
catégorie

**opérateur**

**Validité de chaque  
certificat : 5 ans**

# 5 CATEGORIES de Certiphyto

Activité	Certificat	Modalités d'obtention PRIMO - CERTIFICAT								Modalités de renouvellement entre 3 et 6 mois avant sa fin de validité		
		sur diplôme	test			formation + évaluation				si échec formation complémentaire	sur diplôme	formation sans évaluation
			durée	nombre de question	seuil	formation durée	QCM	Nombre de question	seuil			
Utilisation à titre professionnel de PPP	décideur en entreprise soumise à agrément	Diplôme ou titre de moins de 5 ans	1h30	30	20	21h	1h	30	20	7h	Diplôme ou titre de moins de 5 ans	7h
	décideur en entreprise NON soumise à agrément		1h 30	30	15	14 h	1h	30	15	7h		7h
	opérateur		1h30	20	12	14h	1h	20	12	7h		7h
Vente	Mise en vente des produits phytopharmaceutiques		1h30	30	20	21h	1h	30	20	7h		7h
Conseil	Conseil à l'utilisation des PPP		1h30	30	25	28h	1h	30	25	7h		14h

## Calendrier Certiphyto 2018 au CFPPA de Borgo

Formation	catégorie	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Nombre de jour
Renouvellement	OPÉRATEUR	22/10/18				1
Renouvellement	DÉCIDEUR	22/10/18				1
primo certificat	OPÉRATEUR	24/10/18	25/10/18			2
Primo certificat	VENTE	12/11/18	16/11/18	19/11/18		3
Renouvellement	VENTE	23/11/18				1
Renouvellement	DÉCIDEUR	03/12/18				1
Renouvellement	OPÉRATEUR	07/12/18				1
Primo certificat	CONSEIL	18/12/18	19/12/18	20/12/18	21/12/18	4
Primo certificat	VENTE	21/01/19	25/01/19	26/01/19		3
Renouvellement	VENTE	01/02/19				1
Primo certificat	OPÉRATEUR	25/02/19	26/02/19			2
Primo certificat	DÉCIDEUR	25/02/19	26/02/19	27/02/19		3
Renouvellement	OPÉRATEUR	28/02/19				1
Renouvellement	DÉCIDEUR	28/02/19				1
Primo certificat	CERTIBIOCIDE	43546	43549	43553		3
Primo certificat	OPÉRATEUR	22/04/19	23/04/19			2
Primo certificat	DÉCIDEUR	22/04/19	23/04/19	24/04/19		3
Journée complémentaire	CERTIBIOCIDE	25/04/19				1
Renouvellement	VENTE	10/05/19				1

Vous désirez des formations spécifiques

Vous désirez d'autres dates

Vous désirez demander un devis

n'hésitez pas à nous contacter

 04 95 30 02 30

@ cfppa.borgo@educagri.fr

Responsables pédagogiques « Certiphyto »

*Marie-Dominique de Meyer* [marie-dominique.de-meyer@educagri.fr](mailto:marie-dominique.de-meyer@educagri.fr)

*Chjara Luciani* [chjara.luciani@educagri.fr](mailto:chjara.luciani@educagri.fr)

Chargée d'orientation professionnelle

*Quentin Mercier* [quentin.mercier@educagri.fr](mailto:quentin.mercier@educagri.fr)